MINES D'OR,

BAS-CANADA.

EXTRAITS DU RAPPORT

DU

Commissaire des Terres de la Couronne

DU CANADA,

POUR LE SEMESTRE EXPIRE LE 30 JUIN 1864.

QUÉBEC:
IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.
1865.

s
d
n
s
r

n
le

q
r
n
d
p
C
le

de
O
80
de
qu

ex

rè

A

su

de

Extraits du rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, pour le semestre expire' le 30 juin 1864.

* * * * * * * * * *

MINES D'OR, BAS-CANADA.

Le 22 avril 1864, les règlements adoptés en conseil le 16 du même mois et dont copie se trouve dans le 24e appendice, furent promulgués, et M. Judah, chef de la division des domaines royaux du département des terres de la couronne, reçut ordre de se rendre aux mines de la rivière Chaudière et de faire rapport sur la perspective des travaux de la belle saison. Voir le 25e appendice pour copie de instructions qui lui furent données et de son rapport.

Ces règlements furent néanmoins suspendus au mois de mai, et un acte relatif aux mines d'or ayant été présenté au Conseil Législatif et adopté dans les deux branches de la législature, devint loi le 30 juin suivant. Voir la 27e et 28e Vict., chap. 9.

Le projet de loi soumis aux chambres portait, entr'autres choses, que toutes les terres qui se trouveraient comprises dans les districts aurifères érigés comme tels par la loi, seraient retirées de la vente à l'exception de celles qui ne présenteraient aucune trace de mines d'or,—lesquelles cependant reviendraient de plein droit au commissaire des terres de la couronne, dans le cas où on viendrait à y trouver de l'or par la suite; mais alors les propriétaires devraient être remboursés des améliorations qu'ils y auraient déjà faites. Cette clause fut retranchée par le parlement qui exprima ainsi le désir de voir remettre les terres en vente, ce qui eut lieu.

Les rapports des inspecteurs de même que les opérations de toute l'année et les détails de l'application de la loi feront partie du rapport du département pour l'année prochaine. On peut cependant dire que dans le district de la rivière Chaudière les travaux, jusqu'au 30 juin, ne se sont poursuivis principalement que sur la rivière Gilbert, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, que le succès a été bon et au moins égal à celui de l'année dernière, que l'on a exploré en divers endroits, et que le tout offre un aspect favorable.

Les travaux dans le district de St. François se sont réduits à guère plus qu'à des explorations.

L'inspecteur du district de la rivière Chaudière a émané deux licences en vertu des règlements d'avril, celui de St. François, aucune.

* * * * * * * * * *

APPENDICE No. 24 DU RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE.

REGLEMENTS RELATIFS AUX MINES D'OR. *

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Branche du Domaine de la Couronne,
Québec, 22 avril 1864.

Son Excellence le Gouverneur Général en conseil a approuvé les règlements suivants sur les mines d'or :—

1. Exploiter l'or sera censé signifier toute manière d'obtenir ou de recueillir l'or, soit des dépôts naturels, soit des rocs du pays.

---

* Suspendus depuis et remplacés par une loi. Voir plus haut.

2. Personne ne pourra exploiter une mine d'or sans permis.

3. Les droits que la couronne a sur l'or seront transférés au moyen de permis temporaires.

4. Il ne sera prélevé aucun droit royal.

5. Il sera émis en faveur de tout propriétaire d'un terrain des permis pour les mines d'or donnant le droit d'exploitation sur le lot; ces permis seront donnés pour des lots de cent acres (arpents), ou moins, tel que déterminé par les arpentages actuels, et demeureront en force pendant trois mois, susceptibles d'être renouvelés par demande et permis nouveaux, (excepté dans le cas de mutation du terrain) aux mêmes taux et condition; le tout néanmoins sujet aux ordres futurs de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, ou aux dispositions législatives sur les mines d'or.

6. Toute personne désirant exploiter une étendue de terrain dans un territoire non arpenté, devra fournir un plan d'arpentage et le procès verbal du terrain demandé, faits par un arpenteur provincial; la dite étendue de terrain ne devant pas comprendre plus de quatre cents acres, et être d'une dimension ou proportion de 40 chaînes sur 100, et bornée par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest; ou se rapprocher de ces dimensions autant que la configuration de la localité le permettra. Il faudra prendre un permis séparé pour chaque 100 acres.

7. Le nombre de personnes qu'il sera permis d'employer pour exploiter l'or ne sera pas moins de cinq par permis, comprenant toutes celles employées directement ou indirectement à l'ouvrage; et les permis seront émis sur paiement d'une piastre par chaque personne ainsi employée, avec un paiement ultérieur d'une piastre par chaque employé additionnel.

8. Il devra être fait à l'inspecteur des mines de la division des rapports mensuels attestés sous serment, donnant le nom des personnes employées, la quantité d'or extraite chaque jour, et toute autre information que Son Excellence le Gouverneur Général en conseil pourra désirer.

9. Toute augmentation dans le personnel de ceux engagés en vertu du permis devra être rapportée à l'inspecteur des mines de la division sous dix jours de la date de tel emploi, en y joignant l'honoraire additionnel.

10. Lorsqu'un lot sera borné par un cours d'eau, qui ne s'y trouvera pas inclus, le permis s'étendra jusqu'au milieu d'icelui; et quant un lot sera traversé par un cours d'eau, ce dernier sera compris dans le permis; sous réserve, dans tous les cas, des droits du public dans les eaux navigables et flottables.

11. Les possesseurs de permis auront le droit de les transporter; pourvu que tel transport soit notifié par écrit à l'inspecteur des mines de la division et sur paiement d'un honoraire d'une piastre. Tel transport et paiement devront être notés sur chaque permis.

12. Tout acquéreur de terres de la couronne vendues et en partie payées seulement, ou son substitut, devra en faire paiement complet avant d'obtenir un permis, et toute personne demandant un permis sur les terres vacantes de la couronne devra acheter et payer en entier avant de le recevoir.

13. Toute demande de permis devra être faite par écrit à l'inspecteur des mines de la division, accompagnée des détails du titre et de la preuve.

14. Soute erreur ou fausse représentation de la part du requérant relativement à son droit ou à sa propriété du terrain, ou tout défaut de se conformer à tous ou aucuns des présents règlements ou aux ordres futurs de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil ou aux dispositions législatives au sujet des mines d'or (auxquelles le licencié sera sujet), entrînera l'annulation immédiate du permis.

Ces règlements ne s'appliqueront pas à la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Il a aussi plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer les deux messieurs suivants inspecteurs des mines d'or pour les divisions sous-mentionnées, situées sur la côte sud du St. Laurent, savoir: Charles Lefebvre de Bellefeuille, écuyer, pour la division qui sera appelée *Division de la Chaudière*, comprenant le territoire situé au nord-est de la ligne divisant les comtés de Nicolet, Arthabaska, Wolfe et Compton, des comtés de Lotbinière, Mégantic et Beauce (excepté les townships de Spaulding, Ditchfield, Clinton et Woburn, qui seront inclus dans la division de St. François, ci-dessous décrite), et dont le bureau sera à St. François de la Bauce; et Daniel W. Mack, écuyer, pour la division qui sera appelée *Division de St. François*, comprenant le territoire situé au sud-

ouest de la même ligne, avec les quatre townships ci-dessus mentionnés, et dont le bureau sera à Stantead jusqu'à nouvel ordre. Toutes demandes pour permis de mines devront être adressées à ces officiers et faites suivant les formules qu'ils fourniront à ceux qui en feront la demande.

Toutes les terres de la couronne non vendues dans les townships dont les noms suivent sont pour le présent réservées pour les mines d'or, sous les règlements susdits, et seront vendues au premier demandeur, à raison de deux dollars l'acre, payables argent comptant, en un seul paiement, et sans conditions d'établissement, etc :

DIVISION DE LA CHAUDIERE.

Jersey, Marlow, Risborough, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, parties S. O. de Buckland et Standon et l'augmentation, à Metgermette, dans l'agence d'Andrew Ross, écuyer, bureau à Frampton.

Ware et Langevin, dans l'agence de H. Rouleau, écuyer, bureau à Ste. Claire.

Danquam et Mailloux, dans l'agence de S. V. Larue, écuyer, bureau à St. Charles, Rivière Boyer.

Bellechasse, Roux et partie N. E. de Buckland, dans l'agence de F. Lamontagne, écuyer, bureau à St. Gervais.

Thetford, Broughton, Leeds, Inverness, Ireland, Halifax, Somerset et Nelson, dans l'agence de John Hume, écuyer, bureau à Leeds.

Price, Colraine, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst et Shenley, dans l'agence de Louis Labrecque, écuyer, bureau à Lambton.

DIVISION DE ST. FRANÇOIS.

Winslow, Whitton, Hampden, Dutton, Woburn, Chesham, Marston, Clinton, Spaulding et Ditchfield, dans l'agence de William Farwell, écuyer, bureau à Robinson.

Stantead, Barnston, Barford, Hereford et Gore, Auckland, Clifton, Compton, Hatley, Magog ci-devant Hatley, Orford, Ascott, Eaton, Newport, Westbury, Stoke, Brompton, Melbourne, Shipton, Cleveland, Windsor, Dudswell et Weedon, dans l'agence de John Felton, écuyer, bureau à Sherbrooke.

Putton, Sutton, Dunham, Stanbridge, Farnham, Granby, Shefford, Stukely, Ely, Roxton, Milton, Bolton, Brome, et Magog ci-devant Bolton, dans l'agence de A. J. Kemp, écuyer, bureau à Waterloo.

Acton, Durham, Kingsey, Simpson, Wickham et partie d'Upton, dans l'agence de l'honorable William Sheppard, bureau à Wendover.

Wotton, Ham, Ham sud, Wofestown, Garthby et Stratford, dans l'agence de J. T. LeBel, écuyer, bureau à Wotten.

Warwick, Chester, Tingwick et Horton, dans l'agence d'Antoine Gagnon, écuyer, bureau à St. Christophe d'Arthabaska.

Les demandes d'achat dans Arthabaska, Bulstrode et Stanfold, pour lesquels il n'y a pas en ce moment d'agent, doivent être adressées à ce département.

Les demandes d'achats de lots, depuis que la vente des terres dans certains des townships sus-mentionnés a été suspendue, seront prises suivant la priorité de leur date, au prix ci-dessus pourvu qu'elles soient renouvelées aux agents respectifs des terres de la couronne, le ou avant le 20me jour de mai prochain. Après cette date, au cas où il y aurait plus d'une demande, les lots seront vendus par les dits agents au plus haut enchérisseur au-dessus du prix de départ, mais il ne sera pas vendu plus de 400 acres à une même personne. Toutes les demandes devront être adressées aux agents ; celles pour les terrains non arpentés devront être accompagnées du plan d'arpentage requis et du procès-verbal, rattachant le terrain arpenté avec quelque partie connue d'un précédent arpentage du gouvernement.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Division des Domaines Royaux,
Québec, 29 avril 1864.

IL A PLU A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL nommer JAMES KEMPT GILMAN, écuyer, de Stanstead, inspecteur des mines d'or pour le district aurifère de St. François, au lieu de Daniel W. Mack, écuyer, qui a résigné cette charge.

Le bureau de M. Gilman sera à Stanstead jusqu'à nouvel ordre.

APPENDICE No. 25 DU RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE, MENTIONNE PLUS HAUT.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 8 avril 1864.

Les réglements du 1er courant devront être revisés, et M. Judah devra remettre sa visite jusqu'à nouvel ordre.

MONSIEUR,—Avant de publier de nouveau les nouveaux réglements relatifs aux mines d'or adoptés par Son Excellence le gouverneur-général en conseil le 1er du courant, vous devrez visiter de suite le district des mines pour faire connaître au gouvernement l'état actuel des choses et les travaux qui se préparent pour la saison prochaine.

A cause de l'époque avancée du printemps et du besoin qu'on a de votre rapport le plus tôt possible, vous bornerez, cette fois du moins, votre visite au district de la Chaudière, attendu que ce sont les renseignements sur cette localité qu'il est le plus nécessaire pour le moment de se procurer.

Vous devrez prendre tous les renseignements que vous pourrez sur les travaux qui ont été exécutés depuis votre dernière visite, ainsi que sur ceux qui pourraient être commencés ou projetés, et vous procurer tous les détails que vous permettra un voyage accompli à la hâte.

Vous partirez de suite et vous efforcerez d'être de retour ici à la fin de la semaine prochaine.

Je demeure, etc.,

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire des Ter. es de la Couronne.

F. T. Judah, écuyer.,
Commis, Domaine de la Couronne, etc.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 22 avril 1864.

MONSIEUR,—Les nouveaux réglements relatifs aux mines d'or ayant été adoptés par un ordre en conseil du 16 courant, pour remplacer ceux en date du 1er courant, vous partirez de suite pour accomplir les ordres qui vous ont été adressés dans une lettre officielle du 8 courant, et dont l'exécution a été retardée par suite des changements qu'on voulait faire et qui ont été faits depuis.

Une partie de votre mission consistera à communiquer les nouveaux réglements à toutes les parties intéressées que vous pourrez rencontrer dans les lieux où vous passerez.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

F. T. Judah, écuyer.,
Commis, Domaine de la Couronne, etc.,
Québec.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
Division des Biens des Jésuites et des Domaines Royaux,
Québec ,30 avril 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant en conformité des instructions qui m'ont été adressées par lettre officielle du département en date du 8 et du 22 courant :—

Je suis parti le 23 pour me rendre aux mines d'or de la rivière Chaudière; arrivé à Ste. Marie le même jour (30 milles), force me fut de m'y arrêter par suite du mauvais état des chemins entre St. Henri et St. Isidore Je fis en route la rencontre de deux partis de mineurs d'une demi-douzaine d'hommes chacun, de Kamouraska et de Glengary, qui revenaient à pied des mines et qui me dirent qu'ils s'y étaient rendus trop tôt mais qu'ils y retourneraient un peu plus tard.

Je quittai Ste. Marie de bonne heure le lendemain, résolu d'atteindre le jour même s'il était possible le but de mon voyage, me proposant d'arrêter en revenant à tous les tributaires de la rivière Chaudière et partout où j'apprendrais que l'on travaille. Je rencontrai encore plusieurs mineurs qui s'en retournaient chez eux : aucun d'eux ne me parut découragé, quelques-uns même me dirent qu'ils avaient trouvé les indices assez favorables pour les engager à y retourner plus tard. Un de ces partis de mineurs avait travaillé sur la Chaudière en haut des chutes et avait trouvé de l'or d'une belle qualité ; d'autres avait travaillé sur la rivière Gilbert, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et exploré les terres de la couronne situées en arrière. Parmi ces derniers se trouvait un mineur californien. Tous s'accordaient à dire qu'ils s'en revenaient à cause de la grande quantité de neige qui se trouvait encore dans les bois et ailleurs, et que les eaux étaient trop hautes pour permettre de faire avec succès des travaux ou des recherches. Je passai par St Joseph et arrivai sur le midi à St. François. Je profitai de la circonstance pour me rendre chez Abraham Poulin, l'un des heureux mineurs dont je parle dans mon rapport de l'année dernière, où j'appris que lui, son frère et Rodrigue n'avaient encore bougé de l'année. On m'apprit qu'il avait été trouvé de l'or dans la rivière de Plante, l'automne dernier, à environ une lieue de son embouchure. Les travaux exécutés par le Dr. Douglas sur cette rivière l'année précédente, et dont je parle dans le rapport ci-dessus mentionné, s'exécutèrent beaucoup plus bas que cet endroit. J'appris également qu'on avait découvert des signes de la présence du précieux métal sur deux petits ruisseaux, dont l'un appelé Bertrand se trouve en haut de la rivière Plante, et l'autre vis-à-vis l'église St. François, et que l'on se préparait à y faire des recherches. J'atteignis la Pointe Jersey de bonne heure dans l'après midi, au confluent des rivières Chaudière et du Loup, et me dirigeai vers la rivière Metgermette située à 77 milles de Québec. Je trouvai en cet endroit un parti de mineurs occupés à explorer les environs; ils se plaignirent des prix exhorbitants que leur demandaient les propriétaires pour leur permettre de travailler. Ces mineurs, dont l'un avait travaillé autrefois aux mines d'or de la Colombie Anglaise, avaient recueilli des échantillons qu'ils supposaient contenir du fer et de l'argent. La Metgermette, qui est un affluent de la rivière du Loup et parait être le plus considérable des tributaires de la rivière Chaudière, a été explorée, il y a déjà des années, par M. Cunningham, géologue, et plus tard par M. Glover; tous les deux y auraient trouvé des indices (*color*) de l'existence de l'or. On m'apprit que le dernier de ces explorateurs avait loué la plus grande partie des terres avoisinant l'embouchure de la Metgermette, et est devenu propriétaire d'un vaste terrain situé sur la rive opposée dans le canton de Jersey. Je ne puis savoir s'il y avait quelque apparence qu'il se mît bientôt à l'œuvre. Les terres de la compagnie des mines du St. Laurent, dont je parle dans mon rapport de l'année dernière, avoisinent, en amont, celles de M. Glover, sur la Metgermette. Il n'y a pas encore d'américains arrivés par les frontières, mais on en attend un bon nombre.

Parti de la Metgermette, le même soir, je retournai à la Pointe Jersey et y passai la nuit. Il paraît qu'aux chutes de la Chaudière, dans la seigneurie d'Aubert-Gallion et dans le canton de Jersey, le front de quelques lots ainsi qu'un certain nombre de lots tout entiers ont été achetés des particuliers par le Dr. Reid et M. Desbarats, de Québec ; ces lots et plusieurs autres dans Watford, sur la rivière Famine, ont depuis passé aux mains d'une compagnie américaine, appelée "Compagnie des mines d'or de la rivière Chaudière," formée avec un capital de $500,000. Cette compagnie se propose de barrer la rivière à l'endroit où elle se jette dans Chaudière et de la faire passer par une série de petits canaux de bois à empellement. Le Dr. Reid, actionnaire et agent de la compagnie, a fait tous les préparatifs nécessaires pour commencer les travaux au printemps et a envoyé à Jersey des provisions de bouche, vêtements, outils, etc.: quelques ouvriers sont actuellement occupés à miner le roc. On a payé $1,000 l'acre les lots riverains de Jersey. Le Dr. Reid a également acheté des terres dans Shenley, sur la Chaudière, et il s'est formé une autre compagnie sous le nom de "Compagnie des mines d'or de Stafford." M. Rankin ainsi que d'autres personnes

ont loué les terres où passe la Rivière du Loup; les travaux du premier se font au nom d'une autre compagnie (dite compagnie des mines d'or de Kennebec), formée avec un capital de $500,000 divisé en actions de $1.

Je laissai la Pointe de Jersey lundi le 25, et arrivai le matin à 9 heures sur la rivière Gilbert, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. J'appris en route qu'on avait trouvé de l'or dans un petit ruisseau près de la ligne de division entre les paroisses de St. George et St. François, et que plusieurs y avaient acheté en commun un morceau de terre avec l'intention de l'exploiter. Je trouvai quelques travaux commencés sur la Gilbert; on avait déjà creusé trois où quatre puits, mais on n'en avait retiré que très-peu d'or. Ces travaux se fesaient encore avec le même manque de système que l'année dernière et tous sur un demi-lot appartenant à Rodrigue, No. 19½, de la concession De Léry, dont j'ai déjà parlé dans mon rapport précédent. Il paraît que Rodrigue, qui demandait d'abord $800 pour tout son lot, l'a depuis divisé en *claims* qu'il vend jusqu'à cinq centins le pied carré: on prétend qu'il en a déjà cédé pour $2,000. Il a vendu ces jours derniers un lot de 100 pieds carrés pour $300, dont la moitié comptant. Dans les ventes qu'il fait, il se réserve le sol et ne concède que le droit d'y miner pour cinq ans, sans garantie. L'ordre qu'il suit à l'égard de ces lots consiste à mettre l'usage des eaux en commun à tous les mineurs, de façon que le propriétaire d'un *claim* situé en arrière puisse retirer de la rivière autant d'avantages que ceux qui se trouvent en avant de lui. Trois hommes travaillaient depuis trois jours à mon arrivée sur l'un de ces *claims* et n'avaient encore retiré qu'une valeur de $2, mais ils venaient d'atteindre la couche aurifère. La fosse dans laquelle ils travaillaient était remplie d'eau qu'ils vidaient avec des seaux, au lieu de se servir d'une pompe qu'ils avaient faite. Les eaux de la rivière étant très-hautes, on aurait pu construire un treuil pour monter l'eau et la terre. L'eau qui remplissait les puits de mineur provenait de la rivière, large alors de 15 pieds, et de la neige fondue. Il est certain qu'en adoptant une bonne méthode d'épuisement, l'eau n'apporterait pas d'obstacle sérieux aux travaux, au lieu qu'aujourd'hui elle offre beaucoup de difficultés aux recherches et retarde les mineurs inexpérimentés. Deux ou trois huttes ont été élevées sur le bord de la rivière et on est à construire un magasin à quelques arpents en bas de la concession. M. Rankin a acheté divers lots en amont et au-dessous de celui de Rodrigue, et ceux acquis l'année dernière de Vieillieux et Grondin, par le Dr. Reid, sont déjà, dit-on, passés en d'autres mains après avoir rapporté de bons profits à leur vendeur. Le nombre des mineurs qui sont venus cette année ici s'élève à environ une centaine. Quelques uns ont acheté et bâti les cabanes que j'ai vues, puis sont partis pour aller chercher des outils, etc. Les propriétaires fonciers se proposent de refuser aux seigneurs De Léry ou à leurs ayant-cause de miner sur leurs terres. A l'endroit où le chemin de la Gilbert laisse la grande route s'élèvent plusieurs maisons destinées à faire des magasins: quelques uns même sont ouverts et contiennent des provisions de bouche et des outils de mineur. Les loyers de ces maisons sont on ne peut plus modérées. Je partis de la Gilbert à midi et m'acheminai vers le village. Il paraît que l'affermage pour 15 ans fait l'an dernier par les seigneurs De Léry des droits de mine, qui leur avaient été concédés en vertu de lettres patentes de 1846, à MM. Hagans et Cie., ne donnait pas à ces derniers la faculté de transporter leurs droits, et qu'une compagnie américaine représentée par M Coman de New-York, s'étant rendue cessionnaire des droits Hagans est en pourparler avec M. De Léry pour obtenir sa sanction et une prolongation du contrat de 15 autres années. En vertu de cet arrangement, que l'on se présente comme conclu quoique non encore exécuté, la compagnie paie à M. De Léry $124,000 pour le tout, y compris ses prétentions de droit de mine sur des terres qu'il possède sur la Famine en dehors de la seigneurie et qui ne sont pas comprises dans la patente ci-dessus.

Je me mis ensuite en route pour St. Joseph où j'arrivai dans la soirée. Sur mon chemin, j'arrêtai dans le bas de St. François chez Pierre Poulin, un des frères Poulin, qui m'apprit qu'on avait trouvé de l'or dans la rivière du moulin près de là et qu'il existait des indices de l'existence de mines de cuivre dans les environs.

Le lendemain matin, mardi 26, je partis de St. Joseph dans l'intention de revenir par Frampton. A l'entrée de la paroisse de Ste. Marie, il existe un cours d'eau sur lequel on a trouvé de l'or. J'arrivai à Ste. Marie à midi et me mis en route pour Frampton où j'arrêtai chez M. Ross, agent des terres de l'endroit. M. Ross était absent, mais il revint

dans la soirée. J'appris de lui qu'à part les terres de Watford acquises par la compagnie des mines d'or de la rivière Chaudière, dont il a déjà été parlé, il en avait vendu un certain nombre d'autres sur la Gilbert, dans Cranbourne, au Dr. Reid, à M. Desbarats et à diverses personnes soi-disant pour des fins de colonisation mais en réalité, comme j'en suis sûr, pour y chercher de l'or. M. Ross ajouta en outre que les devoirs de colon auxquels étaient assujétis les acquéreurs de ces lots avaient tous été remplis, que ces derniers avaient dépensé déjà près de $5,000, et qu'il avait reçu des demandes d'achat pour environ 5,000 acres de terre depuis que la route avait été arrêtée dans le conton de Watford et de Cranbourne. On dit avoir trouvé de l'or dans les terrains d'alluvion de ce dernier canton. Quelques morceaux de quartz tirés de Jersey, Shenley, Watford ou Cranbourne furent achetés par le Dr. Reid et envoyés à Boston l'hiver dernier pour y être examinés : on ne connaît pas encore le résultat de cet examen.

Le 26, mercredi, je quittai Frampton et fus de retour à mon bureau le lendemain, jeudi, 27, après avoir voyagé environ 176 milles.

Le quartz abonde dans Frampton et sur la route de Québec ; on dit y avoir trouvé du cuivre. On me dit que quelques terres s'étaient vendues à des prix élevés.

J'ai donné copie des nouveaux règlements à tous les intéressés que j'ai rencontrés et en ai laissé dans tous les hôtels et lieux publics qui se sont trouvés sur mon chemin en allant et revenant. Les propriétaires fonciers situés en dehors de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil se sont montrés satisfaits des règlements : mais tous les mineurs étrangers avec qui j'en ai causé (et j'en ai rencontré un grand nombre) désapprouvent la mise en vente de reste des terres de la couronne et préfèrent à ce système, celui de l'Australie et de la Colombie Anglaise, qui consiste à concéder au mineur le droit de travailler partout sur les terres de la couronne à condition de limiter et de faire enregistrer son *claim*, le gouvernement se réservant le droit de vendre le sol pour les fins de colonisation. Quelques-uns même parlèrent de convoquer une assemblée et d'exposer la chose dans une pétition au gouvernement. Malgré tout le soin avec lequel je leur ai expliqué qu'ils pouraient acquérir et travailler sous les règlements actuels, on peut cependant se demander si leur opinion n'est pas jusqu'à un certain point exacte. C'est pourquoi, je me permettrai d'appeler votre attention et celle du gouvernement sur l'avantage qu'il pourrait y avoir à examiner de nouveau les règlements à ce point de vue. Dans le cas où ils seraient modifiés, les changement devront avoir lieu au plus tôt et avant que le gouvernement se soit mis hors d'état d'exercer son action sur les terrains qui pourront passer d'ici là aux mains des particuliers. On a soulevé une autre objection contre les règlements en tant que s'appliquant aux terres non vendues de la couronne, c'est la possibilité de voir un grand nombre de terres passer aux étrangers qui ne s'en rendront acquéreurs que pour exploiter les mines qu'ils pourront y découvrir et qui ensuite les abandonneront, ce qui serait un sérieux obstacle à la colonisation. Selon moi, cette dernière objection est peu sérieuse, car la solution en sera laissée aux municipalités qui auront le droit de les vendre pour les taxes. La seule objection sérieuse possible serait de voir le pays couvert de mineurs, qui ne pouvant ni ne voulant acheter de lots, et voyant d'un autre côté que les spéculateurs ont presque tout pris ne laissant de terres que ce qui devra être acheté, se détermineront à travailler quand même au risque de susciter des troubles et même l'effusion du sang. En continuant d'appliquer le principe des règlements aux terres maintenant vendues et en inaugurant le système Australien pour les terres non vendues, la classe de mineurs dont nous venons de parler se dirigerait vers celles-ci, et laisserait les compagnies exploiter la première catégorie de terres ou les propriétaires diviser leurs lots en fractions suivant qu'ils l'entendraient. On devra, en cas d'adoption de ce dernier principe, élever les honoraires des licences afin d'indemniser le gouvernement de la perte qu'il encourra, et je ne pense pas que de cette façon le fisc perde au changement. Il est bon de remarquer en même temps que la condition de ce pays diffère de celle de presque tous les pays aurifères, que la plupart des terres appartient déjà aux particuliers, et qu'il pourrait bien se faire après tout que les règlements répondent aux besoins actuels ; le seul danger à craindre est que si ces règlements devenaient impuissants dans le cas susdit, et après la vente de toutes les terres de la couronne, le mal serait bientôt sans remède.

Sur toute la route, depuis Ste. Marie à la Metgermette, on découvre partout des signes d'activité en prévision de la saison qui vient. Des auberges et des magasins se sont élevés depuis l'automne dernier ; de nouvelles maisons ont été construites, d'autres ont été agrandies et un plus grand nombre sont en voie de préparation. Néanmoins, et malgré ces

préparations, il est plus que probable qu'elles ne dépasseront point le besoin, si l'on en croit la rumeur au sujet de la population nombreuse qui doit s'y diriger bientôt.

Un inconvénient assez grave résultera de l'obligation où seront les mineurs qui voudront acheter, d'aller à Frampton au lieu de St. François qui est plus près ; c'est pourquoi, il serait bon de songer si, en pareil cas, et les règlements restant ce qu'ils sont au sujet des terres non vendues de la couronne, il ne serait pas préférable pour l'agent des terres de la couronne de venir demeurer à St. François, au moins pour quelque temps.

Une autre question que je désire vous signaler est celle de la poste. Il n'existe aujourd'hui de malle quotidienne que jusqu'à St. François ; au delà, c'est-à-dire jusqu'à la Pointe Jersey, elle devient semi-quotidienne, et hebdomadaire ensuite jusqu'à Marlow. Les bureaux de poste tout le long de la route se trouvent sur le côté est de la Chaudière et de la Rivière du Loup, à l'exception de St. François, où le bureau est du côté ouest et le bureau d'enregistrement et les principaux hôtels sont du côté est, ainsi que le chemin pris par tous ceux qui se rendent aux mines. Je suis d'opinon que la malle devrait être quotidienne sur toute cette route jusqu'à la frontière des Etats-Unis ; que le bureau de poste de St. François devrait être sur le côté est de la rivière ; celui de la rive ouest pourrait rester comme succursale ou même être aboli tout-à-fait suivant que les autorités le jugeraient à propos Voilà ce qui devrait être fait au moins pendant la belle saison, afin d'épargner à l'inspecteur du district, obligé de demeurer sur la rive est, et au public, l'inconvénient de traverser deux fois par jour la rivière à l'arrivée et au départ de la malle. Le besoin d'un bureau de mandats d'argent attaché aux bureaux de poste d'au moins une ou deux des localités les plus importantes, comme St. François ou la Pointe Jersey, se fait également sentir.

Ainsi que je l'appris des mineurs et comme j'eus plus tard l'occasion de m'en convaincre moi-même, la saison n'est pas assez avancée pour permettre d'entreprendre avec succès des travaux ou des recherches, *excepté pour ceux qui ont l'expérience de ce genre de travaux ;* et il est à regretter qu'il y ait eu un aussi grand nombre de personnes obligées de s'en revenir pour cette raison, un tel fait n'étant propre qu'à créer un manque de confiance dans le succès de nos mines d'or, avant même d'avoir été exploitées. Les eaux de la rivière Chaudière sont extrêmement basses pour la saison ; cela est dû à la petite quantité de neige tombée l'hiver dernier. Elles sont cependant assez hautes pour empêcher les travaux de mine et la terre est encore humide. On rencontre aussi un peu de neige dans les bois. Le crue ne s'est pas encore fait sentir, et n'aura lieu que lorsque le soleil aura fondu le reste de la neige, et que les pluies du printemps seront venues, ce qui devra empirer davantage la situation des mineurs : aussi, il est peu probable qu'il se fasse quelque chose jusqu'à l'époque des eaux basses, c'est-à-dire vers la fin de mai ou le commencement de juin. Tout dépendra des pluies que nous sommes pour avoir. Il serait bon que le public fut averti de ces choses afin de ne pas exposer au désappointement ceux d'entre nous surtout qui auraient l'intention de visiter les lieux, et qui pourraient d'autant mieux le faire qu'ils retarderaient un peu.

Déjà 300 à 400 personnes ont visité les mines ; une partie, la moitié ou le tiers, s'en est retournée, la plupart, cependant, devant revenir. Un bon nombre de ceux que j'ai vus venaient de Glengary ; d'autres venaient d'ailleurs et quelques-uns étaient d'anciens mineurs d'Australie, de la Californie, de la Colombie Anglaise et de la Nouvelle-Ecosse, qui m'exprimèrent presque tous l'intention de rester.

Comme rien d'important n'a encore été commencé nulle part, il est impossible de prévoir le résultat probable de la fièvre de l'or telle qu'elle existait l'an passé ; cependant, ce qui, suivant moi, aura pour effet de retarder l'exploitation dès les premiers temps de nos mines d'or sur une vaste échelle, sera la facilité qu'auront les mineurs malheureux de laisser des mines situées au sein d'un pays établi, et à la portée d'abondants moyens de communication. Dans presque tous les pays aurifères il n'a pas toujours été facile aux chercheurs d'or de s'éloigner, et c'était pour eux une raison de se mettre au travail avec toute l'énergie et l'activité dont ils étaient capables. Le cas est différent pour ce pays, car pour peu qu'il lui reste quelques chelins, le mineur découragé pourra toujours rentrer dans ses foyers ou au moins se rendre aux établissements où il pourra trouver de l'aide ou de l'argent à gagner. Il faut espérer cependant que le mal, si mal y a, sera jusqu'à un certain point contrebalancé par les avantages qu'on retirera de la présence nombreuse d'anciens mineurs

et de l'emploi du capital des compagnies qui se sont formées, et qui alimenteront ainsi les entreprises particulières.

J'ai recueilli, de bouche seulement, tous mes renseignements sur le passé, le présent et l'avenir des mines d'or, mais comme j'ai pris toutes les peines du monde pour les recueillir partout où je suis allé, je ne doute pas qu'ils ne soient exacts en substance.

Voici les distances entre chaque localité traversée par le chemin des mines, savoir :

			Milles.
		Traversée de Québec à la ville de Lévis	1
Par le chemin de Kennebec.	En côtoyant la rivière Chaudière.	Village de St. Henri	10½
		" St. Isidore	9
		" Ste. Marie	10
		" St. Joseph	12
		Rivière Plantes	5
		Village St. François	6½
		Touffe des Pins, rivière Gilbert	3½
		Rivière Famine	4½
		Village St. George	1½
		Jersey (bureau de poste)	2½
	En côtoyant la Rivière du Loup.	Rivière Metgermette	11
		Le Portage	5
		Marlow (bureau de poste)	1
		Frontière	9

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. T. JUDAH,

Commis du Domaine de la Couronne.

A l'honorable

Commissaire des Terres de la Couronne,

Etc., etc., etc.,

Québec.